

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABY François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABY  
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE  
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

M. le Président rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 25 novembre 2013 approuvant le principe que la Communauté de Communes adhère au Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Ferroviaire Touristique Dunières/Saint-Agrève selon la procédure de représentation-substitution, et celle du 27 janvier 2014 approuvant la modification statutaire correspondante.

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/12

OBJET DE LA SEANCE :

Syndicat du  
Train Touristique

Election des délégués

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale (article L. 5711-1),

Considérant les statuts du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Ferroviaire Touristique Dunières/Saint-Agrève prévoyant le nombre de délégués de la Communauté de Communes,

**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041312-DE  
Reçu le 17/04/2026

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- élit les délégués suivants pour représenter la Communauté de Communes au sein du Syndicat Intercommunal pour le Maintien de la Ligne Ferroviaire Touristique Dunières / Saint-Agrève :

**MEMBRES TITULAIRES**

- o Jean-Paul GRANGE
- o François-Régis SABY
- o Alain SANIEL
- o Agnès BEAL
- o Marie-Christine PATOILLARD
- o Jean-Pierre SANTY

Ainsi délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041312-DE  
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*